

CONVOCATION CONSEIL MUNICIPAL 07 FEVRIER 2023

À l'ensemble des membres du conseil municipal
Maurepas, le 1 février 2023

Dossier suivi par : Florence SANTISTEBAN
Tél : 01 30 66 54 01
Courriel : f.santisteban@maurepas.fr

Cher(e) collègue,

Par la présente, je vous invite à participer à la séance du conseil municipal le :

7 février 2023 à 19h30
Salle du conseil

Conformément à l'article L.2121-10 du code général de collectivités territoriales, toute convocation est faite par le maire et est transmise de manière dématérialisée ou, par écrit à l'adresse communiquée par le conseiller municipal.

De plus, conformément aux dispositions de l'article R.2121-7, l'affichage des convocations a lieu à la porte de la mairie.

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal précédent.

1. Avis dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique - carrefour de la Malmedonne
2. Avis demande d'enregistrement d'une installation classée pour l'environnement – société SOVADIS rue Antoine Fresnel – commune de COIGNIERES
3. Demande de classement du conservatoire de musique et d'art dramatique auprès du Ministère de la Culture
4. Dissolution du SIAC - reprise des résultats
5. Débat d'orientations budgétaires 2023
6. Tarifs séjours seniors 2023
7. Rémunération des personnels enseignants assurant des missions périscolaires
8. Mise à disposition d'un fonctionnaire territorial auprès du CCAS
9. Adhésion au contrat-groupe d'assurance statutaire 2023-2026 proposé par le CIG Grande Couronne
10. Protocole de fonctionnement de la Commission Locale d'Impayés de Loyers
11. Convention de mise à disposition du Système d'Information Géographique (SIG) avec Saint-Quentin-en-Yvelines - Avenant Base Adresse Locale (BAL)

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

Mairie de Maurepas
2 place d'Auxois - CS 40527 - 78311 MAUREPAS CEDEX
01 30 66 54 00 - mairie@maurepas.fr
maurepas.fr

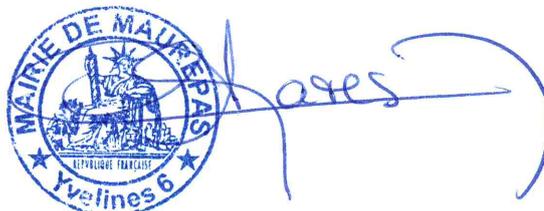
12. Convention de partenariat avec l'association Country RN10 - Evénement « Festival Country Route Nationale 10 »

Je compte sur votre présence et vous remercie par avance de votre participation.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Grégory GARESTIER

Maire



Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

Mairie de Maurepas

2 place d'Auxois - CS 40527 - 78311 MAUREPAS CEDEX

01 30 66 54 00 - mairie@maurepas.fr

maurepas.fr